

---

# Réflexions sur la crise de l'assurance-responsabilité

JEAN-MARIE BOUCHARD \*  
Inspecteur général des  
institutions financières du Québec

---

## SOMMAIRE

I. L'envergure du problème .....	92
II. Les causes .....	93
III. Les répercussions .....	95
IV. Les actions et réactions .....	96

---

Il m'a été agréable de répondre à l'invitation qui m'a été faite de participer à ce colloque sur l'avenir de l'indemnisation du préjudice corporel.

Alors que de grands spécialistes sont ici réunis pour analyser les conséquences socio-juridiques des indemnités accordées aux victimes de préjudices corporels et que des solutions nouvelles sont recherchées en cette heure de la réforme de notre *Code civil* et j'ajouterai, en cette heure de crise de l'assurance-responsabilité, on m'a demandé de faire le point sur ce phénomène aux répercussions dépassant peut-être tout ce que l'industrie des assurances a connu ou nous a fait connaître jusqu'à maintenant.

Dans notre rôle d'inspecteur général des institutions financières, nous devons exercer les contrôles et la surveillance que le gouvernement, par la *Loi sur les assurances*, impose aux assureurs qui exercent au Québec.

Nos principaux objectifs sont la protection du public et l'établissement d'un cadre corporatif approprié, en vue de favoriser le progrès des institutions d'assurances autorisées à exercer au Québec.

Il nous revient également de scruter les résultats de ces assureurs, de les transposer en statistiques et au domaine de l'assurance automobile, de faire une analyse de la tarification pratiquée au Québec par les assureurs automobiles.

---

\* Allocution prononcée lors du déjeuner du samedi 18 octobre 1986.

Faire le point sur ce qu'il est convenu d'appeler la crise de l'assurance-responsabilité me paraît devoir passer par les étapes suivantes :

- l'envergure du problème,
- ses causes,
- ses répercussions,
- les actions et réactions qui en découlent.

### I. L'ENVERGURE DU PROBLÈME

Vous comme moi avez lu et écouté ce que les médias nous ont rapporté à ce sujet. Je dirais que l'événement a été bien couvert et généralement à l'avantage du public. J'y reviendrai un peu plus tard lorsque nous traiterons des actions et des réactions que ce problème a provoquées.

Il est cependant bien vrai qu'un grave problème s'est posé au moment — milieu de 85 début de 86 — où les assureurs ont réalisé que leurs ententes de réassurance ne pouvaient être renouvelées aux conditions auxquelles le marché de la réassurance les avait habitués depuis plusieurs années. Ces ententes sont pour la plupart contractées en fin ou début d'année.

D'après ce que l'on m'a transmis, les nouvelles conditions comportaient d'importantes augmentations de tarif assorties de non moins importantes restrictions de l'étendue des garanties et l'introduction, souvent draconienne, d'exclusion de périls comme par exemple les dommages par pollution accidentelle de l'environnement.

C'était le premier vrai soubresaut de l'industrie. Sans réassurance adéquate, il fallait alors s'attendre à ce que les assureurs ajustent leurs opérations en conséquence et transposent les coûts accrus de réassurance en augmentation de prime pour leurs assurés. De là, un marché devenant presque soudainement inaccessible pour certaines catégories de risques et souvent inabordable quant au coût.

Toute période d'ajustement de l'économie, cela se voit dans d'autres domaines, est susceptible de causer des problèmes — il n'y a qu'à se rappeler la crise du pétrole.

Nous n'aurions bien entendu pas souhaité qu'ils soient aussi importants pour les acheteurs d'assurances du Québec. Mais l'ont-ils vraiment été? C'est une question que nous devons nous poser et il est bien difficile sans un meilleur recul du temps de trouver la réponse juste. M'inspirant de LaFontaine, je dirais que tous n'en étaient pas affectés et tous n'en mourraient pas.

Plus concrètement, la catégorie d'assurance affectée donne au problème une autre dimension que celle devant normalement résulter